

## Catégories de travaux éligibles à l'éco-PTZ

Catégories de travaux éligibles	
<b>1. Isolation de la toiture</b> (totalité de la toiture exigée)	
Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Rampants de toiture et plafonds de combles aménagés	$R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Toiture terrasse	$R \geq 4 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
<b>2. Isolation des murs donnant sur l'extérieur</b> (au moins 50 % des surfaces)	
Isolation par l'intérieur ou par l'extérieur	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
Travaux complémentaires : isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
<b>3. Remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres donnant sur l'extérieur</b> et remplacement éventuel des portes donnant sur l'extérieur (au moins la moitié des fenêtres et portes fenêtres)	
Fenêtre ou porte-fenêtre	$U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
Fenêtre en toiture	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$
Seconde fenêtre devant une fenêtre existante	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,32$
Vitrage à faible émissivité	$U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Travaux complémentaires : porte d'entrée donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
Travaux complémentaires : volets isolants	$R > 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
<b>4. Installation ou remplacement d'un système de chauffage</b> (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) <b>ou d'une production d'eau chaude sanitaire</b> (ECS)	
Chaudière + programmeur de chauffage	à condensation
Chaudière micro-cogénération gaz + programmeur de chauffage	puissance de production électrique $\leq 3 \text{ kW}$ ampère
PAC air/eau + programmeur de chauffage	$\text{COP} \geq 3,4$
PAC géothermique à capteur fluide frigorigène (eau glycolée/eau ou eau/eau) + programmeur de chauffage	$\text{COP} \geq 3,4$
Equipements de raccordement à un réseau de chaleur	
Travaux complémentaires : calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	$R > 1,2 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Travaux complémentaires : appareils de régulation et de programmation du chauffage	
Travaux complémentaires : équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	
<b>5. Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable</b>	
Chaudière bois	Classe 5

Catégories de travaux éligibles	
Poêle à bois, foyer fermé, insert de cheminée intérieure ou cuisinière	Rendement $\geq 70$ % taux d'émission de CO $\leq 0,3$ % indice de performance environnementale $\leq 2$
Equipements de chauffage fonctionnant à l'énergie hydraulique	
Travaux complémentaires : calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	R > 1,2 m <sup>2</sup> .KW
Travaux complémentaires : appareils de régulation et de programmation du chauffage	
Travaux complémentaires : équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	
<b>6. Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable</b>	
Capteurs solaires	Certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent
PAC dédiée à la production d'eau chaude sanitaire	COP > 2,4 si captage de l'air ambiant ou extérieur COP > 2,5 si captage de l'air extrait COP > 2,3 si captage géothermique
Equipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique	
Travaux complémentaires : calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	R > 1,2 m <sup>2</sup> .KW
Travaux complémentaires : appareils de régulation et de programmation	
Travaux complémentaires : équipements d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	